



Commune de
PERROY

CONSEIL COMMUNAL

Le Prieuré 5
1166 Perroy

E. conseil communal@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

Perroy, le 19 juin 2025

**CONSEIL COMMUNAL
DU 19 JUIN 2025**

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis municipal No 01/2025 portant sur la réponse à la commission de gestion et finances proposant une modification du règlement du Conseil communal de Perroy
- Entendu le rapport de la commission de gestion et finances d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

au vote à main levée, à la majorité des 29 Conseillers présents

- **D'accepter l'amendement proposés par le Conseiller A. Dreier (26 oui, 1 non, 2 abstentions). L'amendement est le suivant :**
De rajouter à l'article 37 du règlement communal la mention « de deux suppléants »
- **d'accepter le préavis 01/2025 portant sur la réponse à la commission de gestion et finances proposant une modification du règlement du Conseil communal de Perroy (27 oui, 0 non et 2 abstentions).**

Extrait conforme, levé le 19 juin 2025
Pour le bureau du Conseil communal :

Le président :


Norbert Jotterand



La secrétaire :


Cécile Bettems

En vertu des art. 160 et suivants de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la demande de référendum pour les objets qui y sont soumis doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les 10 jours qui suivent l'affichage ou la publication prévus à l'article 162.